

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 6 mars 2009 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination des membres représentant les armateurs et les personnels navigants à la commission nationale de conciliation (navigation de commerce)

NOR : DEVT0905057A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 6 mars 2009, l'arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination à la commission nationale de conciliation est ainsi modifié :

En ce qui concerne la navigation de commerce :

Représentant les personnels navigants

Titulaire

M. LAURENS Patrick, en remplacement de M. MARTY Bernard, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT,

Suppléant

M. DENOU André, Fédération des officiers de la marine marchande UGICT-CGT, en remplacement de M. LAURENS Patrick, Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.